

## 23 mai 1871, La destruction des registres de l'Etat Civil de la ville de Paris

Triste 150ème anniversaire pour les généalogistes, les registres de l'Etat Civil de Paris ont été détruits par les Communards en mai 1871.

Triste période de notre histoire, vantée par les idéologues et les poètes, mais derrière se cache une réalité occultée, une guerre civile pudiquement nommée la répression de la Commune de Paris.



La Commune, ce sont les barricades défendues jusqu'au bout avec acharnement, le mur de fédérés au Père Lachaise, les hommes et les idées généreuses de la Commune de Paris .... Louise Michel, Jules Vallès, Eugène Varlin, Louis Auguste Blanqui, Jules Courbet, .... mais c'est gommer trop vite le revers de la médaille : la folie destructrice de la Commune avec l'incendie de l'Hôtel de Ville, des Tuileries, de la Cour des Comptes, du Palais de justice, de quartiers entiers, l'exécution d'otages dont l'archevêque de Paris ...

Un zeste de chronologie :

L'arrêt des hostilités avec les Prussiens a été accepté par Adolphe Thiers, mettant fin au premier siège de Paris. ; les élections de février 1871 portent à l'Assemblée une forte majorité de députés conservateurs monarchistes « pour la paix », alors que la capitale, exaspérée par trois mois de siège pour rien, envoie des républicains « pour la guerre ».

Adolphe Thiers est considéré par le peuple parisien comme un traître, et, quand le 8 mars les journaux de gauche, dont « le cri du peuple » de Jules Vallés, sont interdits, l'exaspération est à son comble ! La tentative de Thiers de désarmer la Garde Nationale le 18 mars met le feu aux poudres et c'est l'insurrection.

Celle-ci est populaire, c'est le petit peuple de Paris, ouvrier et prolétaire, qui se constitue en gouvernement provisoire et tente d'instaurer une autogestion qui deviendra vite intolérante, interdisant les journaux favorables au gouvernement Thiers. (Au nom de la liberté bien évidemment !).

Après plusieurs tentatives, tergiversations et complots pour investir Paris, Adolphe Thiers se résout à lancer les troupes contre les communards : le second siège de Paris, par les armées françaises régulières cette fois, , commencé le 2 avril, se termine dans le sang de la semaine du 21 au 28 mai 1871 où l'ordre d'assaut est donné.

La Commune devient le symbole de la lutte ouvrière, le socialisme vient y puiser ses lettres de noblesse, l'internationale ouvrière y forge son image et trouve son hymne guerrier, Karl Marx s'en inspire pour bâtir sa conception de la société et du monde, le drapeau rouge devient l'étendard de la liberté ...



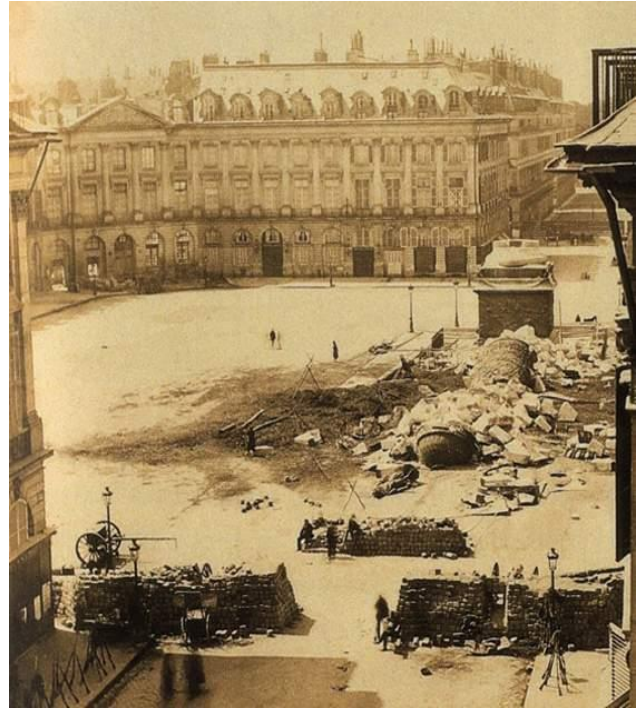
L'étendard de la liberté ?

C'est-à-dire la liberté selon les Communards :

Les journaux d'opposition sont interdits, les prisons sont pleines de « suspects » (suspects d'hostilité à la Commune), d'ecclésiastiques (les oppresseurs du peuple et les tenants de l'obscurantisme étouffant la classe ouvrière), de moblots de la garde nationale ayant refusé de rejoindre les rangs des insurgés, etc...

L'enseignement de l'Histoire de France fluctue d'ailleurs selon les époques : extrait suivant tiré du manuel d'histoire générale à l'usage des cours supérieurs de l'enseignement primaire par G. Ducoudray, librairie Hachette, Paris 1903 :

*« comme si ce n'était pas assez de tant de malheurs, une affreuse guerre civile suivit la guerre étrangère. Des ambitieux, exploitant les souffrances de la population parisienne et sa colère, soulevèrent une partie de la garde nationale ; et prenant prétexte de réclamer pour Paris des franchises communales, organisèrent un gouvernement qui s'intitulait la commune de Paris. Le gouvernement légal fût obligé de se retirer à Versailles. L'insurrection avait profité du matériel énorme laissé dans la capitale, et il fallut, sous les yeux ravis des allemands, un siège régulier pour reprendre la capitale. (2 avril-21 mai). Encore les troupes durent elles livrer un combat de sept jours dans les rues de Paris... »*



Le 16 mai, la Commune marque sa volonté de rupture avec l'ordre ancien par la destruction d'un symbole : la colonne Vendôme.

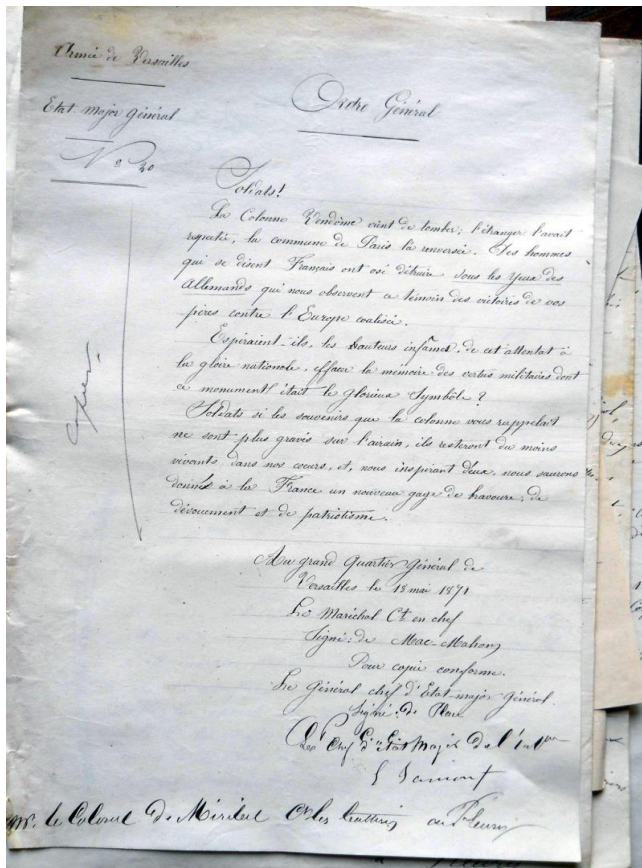
Érigée par Napoléon 1<sup>er</sup> avec le bronze des canons pris à l'ennemi pour commémorer la bataille d'Austerlitz, la colonne Vendôme devient pour les insurgés de la Commune un symbole à abattre.

Le 12 avril, le Conseil de la Commune décide de sa destruction programmée pour le 5 mai, jour anniversaire de la mort de l'Empereur, mais pour des raisons matérielles, celle-ci n'aura lieu que le 16 mai.

*« La Commune de Paris, considérant que la colonne impériale de la place Vendôme est un monument de la barbarie, un symbole de force brute et de fausse gloire, une affirmation du militarisme, une négation du droit international, une insulte permanente des vainqueurs aux vaincus, un attentat perpétuel à l'un des trois grands principes de la République française, la fraternité, décrète : article unique - La colonne Vendôme sera démolie. »*

Le Maréchal de Mac Mahon rédige, dès la nouvelle connue, un ordre qui sera transmis à ses commandants d'unité pour diffusion auprès des soldats :

*« Armée de Versailles, Etat Major Général., Ordre Général Soldats,*



« La Colonne Vendôme vient de tomber, l'étranger l'avait respectée, la commune de Paris l'a renversée. Des hommes qui se disent français ont osé détruire sous les yeux des allemands qui nous observent ce témoin des victoires de nos pères contre l'Europe coalisée. Espéraient-ils, les auteurs infâmes de cet attentat à la gloire nationale, effacer la mémoire des vertus militaires dont ce monument était le glorieux symbole ? Soldats, si les souvenirs que la colonne vous rappelait ne sont plus gravés sur l'airain, ils resteront du moins vivants dans nos cœurs, et, nous inspirant d'eux, nous saurons donner à la France un nouveau gage de bravoure, de dévouement et de patriotisme.

Au grand Quartier Général de Versailles le 18 mai 1871. »

La colonne Vendôme sera reconstruite à l'identique en 1875, et les commanditaires de la destruction condamnés à en payer les frais, symboliquement, tous étant insolvables, à l'exception du peintre Courbet qui décédera cependant avant d'en avoir réglé la première traite !

Le 21 mai l'armée versaillaise entre dans Paris : Avec les prisonniers revenus et les débris des troupes de la Défense Nationale, Thiers constitue une armée et fait le siège de Paris sous les yeux des allemands qui occupent encore la banlieue. Ce siège dure un mois et demi. Le 21 mai les versaillais surprennent au Point du Jour une porte sans défense et pénètrent dans la ville. Il leur faut une semaine pour emporter les barricades dressées dans les rues... »

Les hommes du général Ladmirault pénètrent dans Paris par les portes d'Auteuil et de Passy, la division Berthaud progresse jusqu'au Trocadéro, le général Clinchant s'empare du quartier de l'Arc de Triomphe, et le général de Cissey conduit l'attaque de la rive gauche qui sera marquée par l'incendie des Gobelins et le massacre des Dominicains d'Arcueil par les fédérés.

Le 23 Ladmirault est au pied de Montmartre, Cissey à l'église Saint Sulpice, Vinoy rue de Rivoli, Douay à Saint Eustache ...

Les communards comprennent que la situation est sans issue et la défaite certaine ; le 23 en fin d'après-midi ils incendient l'Hôtel de Ville.

En quelques jours, des siècles d'histoire de France, l'Etat Civil, la bibliothèque historique, les archives, vont être anéantis ; le 24 le Palais de Justice est en feu, les Tuileries, puis c'est au tour du Palais Royal, du Palais d'Orsay avec la Cour des Comptes, de la préfecture de police, ...

Un colonel du 26<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs à pied, le colonel de Sigoyer, s'efforce d'empêcher la propagation du feu du Palais des Tuileries au musée du Louvre ; il est pris par les insurgés et assassiné à coup de crosses.

Paris est en feu !



Thiers avait dit : « ils n'oseront pas ! », Bismarck ne l'avait même pas imaginé, mais les communards l'ont fait ; Louise Michel, figure emblématique de l'insurrection, l'avait pourtant annoncé le 17 mai au club de la Trinité : « Paris sera à nous ou n'existera plus ».

Des otages sont désignés et fusillés par dizaines; parmi eux l'archevêque de Paris, Monseigneur Darboy, le premier président de la Cour de Cassation... les exécutions sommaires commencent le 23 au soir.



(Posez vous la question de savoir pourquoi des lycées se nomment aujourd'hui « lycée Louise Michel » ?)

L'armée Versaillaise mettra sept jours pour réduire les 582 barricades dressées dans Paris ; à l'acharnement des fédérés répond une répression impitoyable. Les insurgés pris les armes à la main, porteurs de trace de poudre, l'épaule meurtrie par l'usage de fusils ...sont fusillés sur le champ.

En quelques jours les barricades tombent les unes après les autres et toute résistance a cessé le 28 mai.



Mai 1871 - Exécution en Masse à la Caserne Lobau (d'après un croquis)  
On fusilla à jours de suite par fourées ininterrompues.  
C'est de cet abattoir que venait le flot rouge qui couvrait dans la Seine. (Camille Pilleain) C. P.

Le général commandant le deuxième Corps, puis le Maréchal de Mac Mahon adressent chacun aux officiers et soldats un ordre général marquant la fin des combats.

Il y est fait mention du vote unanime de l'Assemblée Nationale déclarant que les armées avaient bien mérité de la patrie.

### 28 mai : ordre du 2<sup>ème</sup> corps

« Officiers, sous officiers, soldats du 2<sup>ème</sup> corps, La France et la société étaient mises en péril par une bande d'aventuriers et de malfaiteurs. Paris, ses forts, ses richesses et toutes ses ressources étaient en leur possession ; ils semaient la terreur, s'emparaient de tous les biens, arrêtaient et assassinaient les honnêtes



9 - Défense d'une barricade - D'après croquis pris sur place par Louis Desroche (Mai 1871) - C. P.

gens ; ils annonçaient hautement l'intention d'incendier la Capitale, affreuse menace que ces sauvages voués à l'exécration publique ont en partie réalisée en livrant aux flammes les monuments qui font l'orgueil de la France et retracent son histoire aussi bien que celle de la civilisation à travers les siècles. Les Prussiens qui sont à nos portes s'attendaient à voir détruire sous leurs yeux ce magnifique Paris qu'ils n'ont pu prendre.

Un immense cri d'horreur et d'indignation s'est élevé du sein de l'armée. Avec la résolution de cœurs véritablement français, vous avez marché à la délivrance de notre Capitale. Vos efforts viennent d'être couronnés de succès. En quelques jours, vous avez pris les forts d'Issy et de Vanves, vous êtes entrés dans Paris par la brèche, brisant devant vous tous les obstacles. Les barricades et les dispositions défensives des insurgés ne vous ont pas arrêtés. Votre ardeur s'est fortifiée à chaque succès.

Aujourd'hui toute la rive gauche de la Seine et les forts sont en notre pouvoir. L'insurrection est terminée. La France, sauvée par votre valeur et votre dévouement vous dira merci, et votre Général est fier de vous commander... »

## 28 mai : ordre général du Maréchal de Mac Mahon : « Soldats et Marins,

Votre courage et votre dévouement ont triomphé de tous les obstacles, après un siège de deux mois, après une lutte de huit jours....

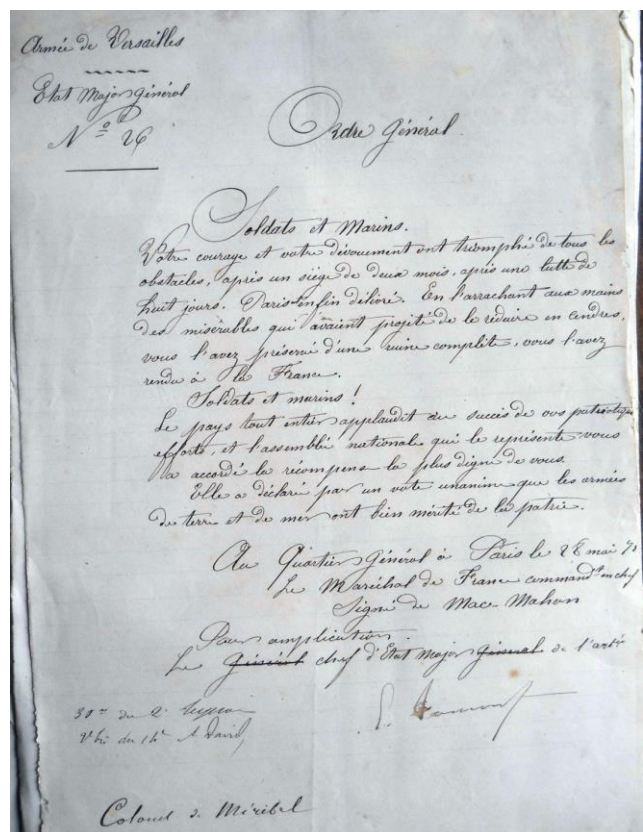
Le pays tout entier applaudit au succès de vos patriotiques efforts, et l'Assemblée Nationale qui le représente vous a accordé la récompense la plus digne de vous.

Elle a déclaré par un vote unanime que les armées de terre et de mer ont bien mérité de la patrie.

Au Quartier Général à Paris, le 28 mai 1871 ».

Les historiens varient dans l'estimation des victimes, de 15 à 16 000 pour les favorables à la Commune, voire beaucoup plus pour les moins crédibles, mais le compte exact des morts enterrés du 20 au 30 mai 1871 s'élève à 5 339 auquel il convient d'ajouter 1328 cadavres exhumés de divers charniers qui concernent aussi des otages fusillés par les Fédérés.

Le nombre des arrestations s'est élevé à plus de 26 000, environ 10 000 condamnations dont 4500 déportations en nouvelle Calédonie.



## Epilogue de cette page sanglante de notre histoire :

### Le Sacré Cœur de Montmartre.

Sur l'emplacement des canons que Thiers voulait enlever aux communards, se dresse aujourd'hui, la basilique du Sacré Cœur dont la construction fut déclarée d'utilité publique par une loi votée par l'Assemblée nationale le 24 juillet 1873 dans le cadre d'un nouvel « Ordre moral ».

*« Art. 1er. Est déclarée d'utilité publique la construction d'une église sur la colline de Montmartre, conformément à la demande qui en a été faite par l'archevêque de Paris, dans sa lettre du 5 mars 1873 adressée au ministre des cultes. Cette église, qui sera construite exclusivement avec des dons provenant de souscriptions, sera à perpétuité affectée à l'exercice public du culte catholique. »*

Le projet de construction d'une basilique dédiée au Sacré-Cœur à Paris trouve ses origines dans le discours prononcé par Monseigneur Fournier le 4 septembre 1870, jour de la déclaration de la Troisième République, attribuant la défaite de la France dans la guerre franco-prussienne de 1870 à une punition divine après un siècle de déchéance morale depuis la révolution de 1789.

Le choix d'ériger la basilique sur la colline de Montmartre était hautement symbolique, car c'est là que débuta l'insurrection le 18 mars lorsque les troupes d'Adolphe Thiers vinrent tenter d'enlever à Paris les canons qui y étaient entreposés. Après la cérémonie de pose de la première pierre, Hubert Rohault de Fleury, l'un des promoteurs du projet, fit explicitement le lien:

*« Oui, c'est là où la Commune a commencé, là où ont été assassinés les généraux Clément Thomas et Lecomte, que s'élèvera l'église du Sacré-Cœur ! .... Nous nous rappelons cette butte garnie de canons, sillonnée par des énergumènes avinés, habitée par une population qui paraissait hostile à toute idée religieuse et que la haine de l'Église semblait surtout animer. »*